MAIRIE

DU

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil-vingt-deux, le quatre février à 18heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André,** *Maire de la Commune.*

Date de convocation : 31/01/2022

Présents : Mrs. PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..
Absents : Mrs LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: demande exonération redevance eau/assainissement

Monsieur le Maire étant familialement concerné par l'actuelle gérante du Gite Saint Pierre ne prend part ni au débat, ni au vote.
Mme OBRADOS, 1er adjoint organise le débat.

Par un mail en date du 1er février 2022, la gérante du Gite Saint Pierre sollicite une exonération de la redevance « eau/assainissement » du 2éme semestre 2021 s'élevant à 305.40€ TTC, évoquant des problèmes suite à la coupure d'eau du 01/10/2021 due à l'assèchement total de la source des Adoux.

Une demande du même type avait été reçue en mai 2021 pour le centre de vacances du Rocher et avant connue une suite défavorable.

L'Assemblée Délibérante, après étude de la demande et débat décide, comme en 2021, de ne pas accorder une suite favorable à celle-ci.

.Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Annie OBRADOS
1er Adjoint

MAIRIE LE FUGERET (Alpes de Haute Provence)

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/02/2022
004-210400909-20220204-DE_2022_001-DE